L'ABEILLE.

IMPRIMEE ET PUBLIEE, TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
LUNDI MATIN, 24 MARS 1834.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:
B. MARIGNY.

Pour le Congrès:—1er. district, CH. GAYARRE.
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 2d " L. MOORE.

INTERIEUR.
NOUVELLE-ORLEANS, 24 mars.

PENITENTIAIRE DE LA LOUISIANE.

Les travaux de cet établissement qui avaient été suspendus par l'inclémence du temps, ont repris leurs cours, et marchent rapidement. Les prisonniers seront tout à leur aise, ils ne manqueront pas d'air, car il y a quatre vingts portes grillées, en fer.

PAPETERIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Un établissement d'un genre tout-à-fait nouveau pour notre ville, va bientôt être mis en activité. Une manufacture de papier vient de s'élever derrière la presse à coton d'en bas. Nous l'avons visitée dans toutes ses parties; elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'élégance, et du mécanisme perfectionné qui doit la faire mouvoir. On peut la comparer sous ces deux rapports, à la belle manufacture, du même genre qui a été établie, il y a plusieurs années, par M. Montgolfier d'Annonay, à l'embouchure de la majestueuse voute du canal St. Maur à deux lieues de Paris. On peut même dire, sans exagération, que cette machine l'emporte sur celle de M. Montgolfier. Il est facile de se faire une idée de l'avantage immense qu'il résultera pour notre ville d'avoir à sa porte un établissement de ce genre qui contribuera nécessairement à faire baisser le prix du papier, dont il se fait ici une si grande consommation. Nous devons des éloges aux personnes qui ont eu cette heureuse idée et à ceux qui l'ont mise à exécution. C'est avec plaisir que nous voyons cette partie de la ville prendre de jour en jour un nouvel accroissement: les édifices superbes et utiles qui s'élèvent comme par enchantement de ce côté, donneront de la valeur aux propriétés qui les avoisinent. Ce quartier qui, il y quelques années, n'était qu'un marais fangeux, devient de plus en plus florissant et doit éveiller l'attention des speculateurs qui ne balanceront pas à acquérir des terrains dans le voisinage d'établissemens qui viennent apporter la vie dans ces plaines qui, naguère encore, n'étaient que des cyprières.

Nous engageons les amateurs du beau et de l'utile, à aller visiter cet établissement qui sera en pleine activité avant deux mois. Déjà on rassemble les matières nécessaires pour alimenter cette machine qui paraîtra surprenante à beaucoup de personnes qui ne peuvent pas s'attendre à jouir d'un coup d'œil aussi agréable. On verra jusqu'où peut aller l'invention des hommes dont le génie est parvenu à simplifier les choses les plus compliquées. Ceux qui savent que chaque feuille de papier, avant d'être livrée à la consommation, devait autrefois passer par plus de 20 mains différentes, seront étonnés de voir ce mécanisme qui semble se jouer d'un travail si minutieux dans toutes ses parties. C'est la vapeur qui joue le principal rôle, cette vapeur destinée à opérer tant de merveilles! Nous aurions voulu pouvoir entrer dans plus de détails sur ce bel établissement, mais nous nous réservons de revenir sur ce sujet, lorsque la machine fonctionnera. Il nous suffit aujourd'hui d'avoir signalé cette amélioration qui n'est que le prélude de tant d'autres qui se préparent dans notre beau pays. Nous ne craignons pas de le dire, si déjà l'on s'étonne de tout ce qui s'est fait ici depuis dix ans, qu'on s'étonnera encore bien plus dans dix ans de tout ce qui se sera fait. Car, dès que l'on est entré dans la voie des améliorations, on ne s'arrête plus; l'élan étant une fois donné, il faut qu'on le suive. Que de choses utiles nous manquent encore, et qui seraient si avantageuses à ceux qui les entreprendraient! que faut-il pour les faire surgir? une idée heureuse, émise par un homme, et saisie et exécutée par d'autres ... on saisit vite et on exécute promptement.

Dans dix ans, notre ville aujourd'hui si sale et si malsaine, le disputera en propreté et en salubrité aux cités que l'on vante sous ces deux rapports; n'en déplaise aux pessimistes aux rétrogrades, aux hommes de la vieille roche qui affirment avec une bonne foi vraiment rare de nos jours, que jamais on ne parviendra à faire de la Nouvelle-Orléans une ville propre et salubre. Heureusement l'opinion de ces gens inoffensifs d'ailleurs, n'empêche pas l'esprit humain de graviter incessamment vers la perfection. Eux-mêmes, ces rétrogrades, avancent sans s'en douter, car il faut bien qu'ils suivent le torrent qui les entraîne. Ils nient que la terre tourne, cela n'empêche pas la terre de tourner. Oui, Messieurs les partisans du *statu quo* vous verrez bien des choses qui vous étonneront, vous les verrez, et vous ne crierez pas au miracle, parcequ'il n'y a pas de miracle dans la nature, il n'y a que des choses naturelles. Le monde entier a soif d'améliorations, et c'est parcequ'il a soif d'méliorations que les améliorations se feront. Nous ne sommes pas des prophètes, mais nous affirmons, sans crainte de nous tromper, que les terrains qui sont situés aux environs de la presse à coton, auront décuplé de valeur dans dix ans; et nous croyons être fort modestes en parlant ainsi. Ce qui fortifie notre opinion à cet égard, c'est que, durant ce lapse de tems, les communications avec ce côté de la ville, seront devenues si faciles, qu'une partie du commerce qui se resserre dans le centre de la ville, se portera vers cette partie. Dans dix ans, les rues de cette ville seront sillonnées de chemins à coulisses! nos retrogrades vont hausser les épaules à cette idée, comme les retrogrades de tous les tems les ont haussées quand on leur a parlé de choses qu'ils n'avaient jamais vues, cependant toutes ces améliorations ont eu lieu, et on les trouve toute simples aujourd'hui. Pour nous qui avons une foi robuste, nous nous gardons bien de prononcer le mot *jamais* quand on nous parle d'améliorations. On nous dirait que bientôt on ira d'ici en Europe en ballon, nous n'hésiterions pas à le croire. Les retrogradez diraient *jamais*, parceque cela est au-dessus de leur intelligence. Rendons hommage au génie des hommes qui par leurs lumières et leur persévérance contribuent à embellir notre séjour et à le débarrasser de plus en plus des obstacles qui nuisent à notre bonheur. Disons leur, courage, marchons, l'âge d'or est devant nous.

Mr. WEBSTER a introduit le 11 mars à la Chambre des Représentants un mémoire sur la Banque des Etats-Unis, et en a prévenu les membres que, le lundi suivant, il présenterait un bill dans le but de renouveler ou de prolonger la charte de la banque, ou en d'autres termes, un bill pour substituer le gouvernement de la banque, au gouvernement du peuple souverain. Selon le sens propre de son introduction, Mr. Webster prétend que la banque a le droit de continuer; parce que, en effet, il lui reconnait le droit de contrôler la volonté du peuple, contre l'intention de la communauté.

Il dit que les Etats-Unis ont besoin de secours—que rien autre, si ce n'est le renouvellement de la charte ne peut retirer le commerce de l'embarras où il se trouve, et qu'il ne consentira jamais à l'ajournement du Congrès, avant que l'on ait pris les mesures nécessaires à cet effet.

Nous avons, enfin, l'explication de tous les débats.—L'abondance des discours de la banque, donnés dans les journaux qui lui sont dévoués.—Le cri répété de ses partisans d'une extrémité du continent à l'autre, à l'égard des dépôts. Les dépôts!—La bourse et l'épée!—L'épée et la bourse! usurpation! despotisme!! Leur but a été entièrement d'exciter une alarme générale, de contribuer à la gêne que la banque s'est efforcée de créer —d'ébranler les membres que l'on ne pouvait gagner—et finalement, d'achever le triomphe de la banque, en minant et assiégeant la forteresse défendue par le peuple, pour résister au pouvoir de la banque.

Et nous voyons Mr. Webster dire franchement à la chambre des représentants, qu'il ne consentira jamais à l'ajournement de la chambre, jusqu'à ce qu'il ait remporté la victoire. Il faut que la chambre cède, ou le sénat saura l'y forcer! La chambre restera en état de siége, sous le feu de la banque, et de ses corps mercenaires, ligués dans toutes les parties de l'union, tonnera en mémoires, en pétitions, en remontrances, en menaces, jusqu'à ce qu'elle se rende à discrétion. Les politiques déçus dans leur espoir et qui en ont si souvent appelé au peuple, n'attendront pas les nouvelles élections, et la décision du congrès. Non les représentants du peuple doivent être sous le joug, jusqu'à ce qu'elle consente à fouler aux pieds le décret qui les a envoyés ici. M. Webster a la bonté de substituer à l'opinion publique, des mémoires obtenus par les partisans de la banque; et de substituer aux instructions législatives, les instructions des comités de la banque, votées par les débiteurs [illegible] de cette institution. Tout cela [illegible] par les [illegible] de la banque [illegible] des instructions à leurs sénateurs; ou un peuple calculé d'instruire ses représentants. La banque veut établir une aristocratie financière et se placer au dessus du contrôle des représentants du peuple.

Nous nous réjouissons qu'après une lutte de trois mois, les agents de la banque n'aient pu réussir à tromper le peuple. Nous nous réjouissons qu'ils soient enfin forcés d'avouer leur intention, *qui est de forcer les Etats-Unis à tomber sous le pouvoir de la Banque.* Ses partisans ont hardiment déclaré que la nation doit céder.—Le peuple doit souffrir jusqu'à ce qu'il se soumette; et le congrès doit siéger jusqu'à ce qu'il capitule pour le peuple.

Le peuple des Etats-Unis ne voit dans les agents et partisans de la banque, que des ennemis naturels de ses droits et de ses suffrages; des ennemis du principe d'un peuple libre;—ce sont des chefs ambitieux qui ont aspiré au pouvoir suprême de la république. C'est un corps de politiques déçus, qui s'étant assurés une retraite dans le sénat, sous le masque de l'hypocrisie, n'ont nullement égard aux vœux de leurs constituants. Enfin ce sont des hommes, qui n'ont plus rien à attendre du public, et qui ont résolu d'abandonner les intérêts du peuple pour soutenir la banque, dont le but est de changer notre gouvernement républicain, en un gouvernement oligarchique.

SUR L'ATTAQUE JUDICIEUSE DU NOUVELLISTE.

Combien il est heureux pour le NOUVELLISTE d'avoir un correspondant tel que TERREBONNE! Non content de s'attaquer à la presse entière, sans prendre la peine de désigner, parmi les éditeurs, ceux dont il prétend citer des passages; il va chercher dans Homère les armes d'Hector, pour combattre avec plus d'avantage. Cependant, l'*érudit*, s'adressant à la multitude, dédaigne de se mettre au niveau des intelligences communes, et suspend le sens de ses savantes citations de façon à les rendre inintelligibles.

White, figuré par Hector, la presse par Achille, est une allusion heureuse sans doute, et surtout d'excellent augure!—mais l'on est fâché qu'*écumant de colère, le héros grec s'écrie hautement;* sans qu'on sache ce qu'il crie. La fin de l'apostrophe eût sans doute complété l'idée du citateur si tant est qu'il en eût une à compléter! Dureste, la métaphore n'en va pas moins son train, et les *Presses peuvent écumer et hurler jusqu'à satisfaction de leur rage; Hector White, couvert d'un bouclier qui le protège contre les calomnies, n'en montera pas moins au fauteuil gubernatorial!* Oui, comme Hector, au char triomphal.

Des presses qui *écument*, qui *hurlent!!* jusqu'à *satisfaction* de rage, quelles images! on croirait que c'est malice de notre part, et que cette citation est faite à plaisir? Nullement: il est des choses qu'on n'invente pas. D'ailleurs, nous n'usons pas du noble moyen de citer à faux; et si nous nous permettons, par fois, de *critiquer sur le mérite ou démérite* d'un candidat, nous nous fondons en raison, et sans le travestir en Hector pour le présenter en vainqueur, sans lui en prêter les armes divines; nous nous bornons à l'offrir aux regards du peuple orné de ses seules qualités bien préférables aux oripeaux homériques dont TERREBONNE affuble le sien. Mais tout en admirant l'*érudition* de cet écrivain, nous regrettons qu'il soit peu équitable envers ces pauvres *éditeurs de gazettes* et qu'il les accuse d'*écraser* Mr. White: *semblables à une description de cavalerie qui charge par Virgile!* Ils sont moins barbares que cela, et s'ils combattent Mr. White, c'est avec des armes moins pesantes.

Quant à Terrebonne, il ne craint pas de descendre du char d'Hector dans l'arène d'une polémique tant soit peu boueuse, et le choix de ses expressions a lieu d'étonner dans un homme tout *farci* d'Homère et de Virgile. D'après lui, toutes les gazettes de la ville opposées à Mr. White, sont *achetées*, et cette épithète qu'il redit jusqu'à satiété ne semble pas une stupide insulte. Il ne sent pas, qu'achetée ou non, la raison d'un journal se domine, s'il en a; que ses raisonnemens sont appréciés, s'ils sont justes; que son patriotisme perce, s'il est sincère, et que le public reste convaincu, si la vérité résulte de ses écrits! C'est donc une insulte stupide et gratuite que cette épithète *achetées!* laissons le parler.

Il convient d'abord de la probité et de l'intelligence de Mr. Dawson, mais ajoute-t-il "*comme nous disons, nous autres* "*français*, il n'a pas de solidité; et les talens nécessaires "pour un poste si elevé que celui de gouverneur." C'est positif! *Terrebonne* est français, c'est lui qui le dit, et il semblerait vouloir faire une petite manœuvre de nationalité. Mais, cette ruse est inutile depuis que Mr. Prieur n'est plus candidat, attendu que MM. White et Dawson sont également américains. Quant à la solidité, nous nous permettrons de n'être pas de l'avis de l'érudit préopinant; et sous ce rapport Mr. Dawson est loin de le céder à son compétiteur. Sa manière d'envisager les rapports entre citoyens, de concevoir les obligations d'un mandataire du peuple; nous garantissent la solidité de ses opinions et de ses principes; et c'est ce qui convient pour assurer le bonheur des *masses*.

Nous savons que ce mot effarouche certaines oreilles; et que soutenir les droits du plus grand nombre contre les envahissements du plus petit, c'est être *démocrate*. Mais la démocratie n'est elle pas épidémique pour la presse? et dans un pays republicain, n'est il pas à craindre que le mal ne s'invétère?

C'est donc, nous n'en doutons pas, pour l'ami de la majorité; pour Mr. Dawson que nous croyons que devra se prononcer le peuple, car jusqu'à présent nous avons lieu d'être satisfaits des apparences. Les *courses* et les *charges* des gazettes en se *prolongeant* dans toutes les paroisses, y ont sans doute porté leur rage; car sur tous les points, le nombre des partisans de Mr. Dawson s'accroit journellement; et nous ne conservons plus le moindre doute sur le succès de son élection.

Nous conseillerons donc à Mr. Terrebonne de réserver son talent pour une autre occasion; bien certains qu'il est de ceux qu'on n'*achète* pas!!

AFFAIRES DE CARTHAGENE.

Le brick Médina, arrivé de Carthagène à New-York, le 8 mars, apporte des nouvelles jusqu'au 12 de février, jour de son départ. Il paraît que l'offense faite au consul français, n'était point encore réparé. Cela parait en contradiction avec l'article qui a été inséré dans le Hérald de la Jamaique, le 14 février, qui dit que l'affaire relative à M. Barrot, avait été arrangée de manière à ce que ses fonctions consulaires devraient cesser, et que l'Alcade de Carthagène devait être puni. Ceci est confirmé par la copie d'une lettre qui a paru dans le même journal, signé par nombre de personnes respectacles de Carthagène, et adressée à M. Odillon Barrot, l'un des membres distingués de la Chambre des Députés de France, et frère de l'offensé. Le contenu de cette lettre est un témoignage de l'intégrité du caractère de cet agent, et un approbation de l'integrité de sa conduite. D'après ce que nous voyons, on peut en conclure, que le rapport fait par le brick Médina est erroné.

EXTERIEUR.
FRANCE.

Discours de Mr. MAUGUIN, en réponse au ministre THIERS qui s'applaudit de l'état heureux, où la France est arrivée, et qui a l'air de s'en attribuer la gloire.

M. MAUGUIN, après que le silence est rétabli, s'exprime en ces termes: Messieurs, je ne monte pas à cette tribune pour exciter vos sourires; je n'imiterai pas la spirituelle légèreté de l'orateur qui descend de cette tribune, et je crois que lorsqu'il s'agit des hauts intérêts de l'état, un peu de gravité ne peut pas être déplacée. [Nombre de voix: Très bien! très bien!] J'ai remarqué que dans son discours, M. le ministre s'applaudissait de l'état heureux où la France est arrivée, et qu'il s'en attribuait la gloire.—[M. Thiers fait un signe de dénégation.]

Un grand nombre de membres: Il ne se l'attribue pas au contraire. [On rit.]

M. Mauguin se reprenant: Le ministre ne s'en attribue pas la gloire, alors il faut en remercier le hazard de la France; mais, sans insister sur cette idée qu'une interruption a fait naître, je dirai que le ministère s'applaudit du bien-être, de la prospérité, du repos de l'état. Puisse-t-il avoir dit la vérité. Que la France, que la patrie soit heureuse; c'est le vœu le plus cher de l'opposition. Ce que demande en effet, c'est que le ministère fasse les affaires de l'état. Donnez à la France le bonheur et la paix, et puis alors nous serons ministériels.

Une voix: Et doctrinaires!

M. Mauguin: Jamais.

Les ministres se félicitent, mais pourquoi ne tiennent-ils pas les mêmes discours dans les conseils de la couronne? Le discours du trône est imprimé, et comme il se rapporte à la discussion de l'adresse, j'ai le droit d'en parler. On vous a entretenus du mécontentement, de l'abandon, du défaut de croyance des citoyens, défaut auquel on attribuait les effets très réels des acquittements du jury; personne, vous a-t-on dit, ne veut se compromettre; le ministère en vous parlant d'abandon, a sans doute compris l'abandon de la chose publique. Maintenant il vient se féliciter, mais que le ministère d'aujourd'hui, soit de l'avis de celui d'hier, ce n'est pas trop exiger, je pense.

Un ministre est tenu d'avoir de la mémoire. Comment l'orateur qui descend de la tribune a-t-il pu dire que nous avions demandé la guerre universelle? Il n'en a jamais été question. Quant à moi, oui, j'ai demandé la guerre, c'était à l'occasion de la Belgique; oui, je l'ai demandée et l'honorable M. de Schonen la voulait avec moi.

Quant à la question de politique générale, qu'ai-je toujours dit? que l'Europe nous préparait la guerre, que la situation géographique de la France lui prescrivait l'offensive, et que c'était à nous à prendre l'attaque si réellement l'Europe nous menaçait. Me suis-je trompé? bientôt je vous prouverai le contraire avec des pièces officielles. Qu'on nous dise qu'elle était là-dessus l'opinion d'un sous-secrétaire d'état sous le ministère de M. Lafitte.

M. Thiers, je demande la parole.

M. Mauguin: puisque vous venez bien ici rendre compte de conversation, je puis bien aussi citer votre opinion, d'ailleurs c'est une autorité pour moi, et j'oppose l'opinion du sous-secrétaire d'état de 1830 au ministre de 1834. [Hilarité générale.]

[illegible] j'ai dit que le système [illegible] la guerre, mais qu'elle ne nous donnerait pas la paix; c'est que je savais d'après l'attitude des puissances que l'Europe prendrait son temps, qu'elle nous laisserait nous affaiblir peut-être, que plus tard elle verrait. Le ministre qui parle avec tant d'assurance du maintien de la paix, oublie sans doute ce qu'il a fait écrire dans le discours de la couronne: "Nous jouissons des bienfaits de la paix, mais les événemens de la Belgique, les dangers de l'Orient, etc. etc. etc., tout exige que nous maintenions notre armée sinon sur le pied de guerre, du moins sur un pied respectable." Nous aurons dans quelque temps, Messieurs, une autre autorité en faveur de l'opinion que j'avançais autrefois, c'est l'autorité du budget du ministère de la guerre; on nous le présentera; et alors il faudra bien qu'on nous apprenne qu'elle est la perte du ministère qui cherche à induire cette assemblée en erreur. Si la paix est assurée, nous n'avons pas besoin de prodiguer notre argent pour une armée trop nombreuse; si l'on nous démontre qu'il importe à notre honneur de conserver autant d'hommes sous les armes, nous dirons au pays: "Nous vous demandons encore des sacrifices, mais il y va de votre sécurité, de votre gloire, de votre indépendance." Qu'on ne vienne pas nous dire dans le discours de la couronne: "Vous jouissez de tous les bienfaits de la paix," et à l'occasion du budget de la guerre: "Notre sécurité n'est pas entière, des dangers nous menacent." Un langage ou un autre, mais deux!... [Bravos dans presque tous les parties de la salle.] Voilà la politique, mais plus de langage tortueux.

Sur la question d'ordre et de paix intérieure, soyez tranquilles, je ne dirai jamais rien en faveur des perturbateurs. Ce sont des ennemis de la société et de la cause nationale que l'opposition repousse. [Aux extrémités: très bien! très bien!] lorsque je vois des perturbateurs, je me dis toujours qu'il y a des agens qui les provoquent, et je voudrais la répression la plus sévère.

M. D'Argout: Il n'y a pas d'agens provocateurs! je répondrai.

M. Mauguin: Il y a des agens qui ne dépendent pas de vous.

Le ministère se vante de la prospérité publique, mais il sait bien quelle est l'origine de ce mouvement du commerce. Pendant deux années on n'a pas acheté: voilà d'où il provient. Mais faites maintenant qu'il se continue, et dans six mois je vous rendrai hommage de la prospérité du pays.

Le ministre a parlé de la tranquillité publique; mais ne sait-il pas que le discours du trône parle de factions qui s'efforcent d'ébranler l'ordre social? Elles sont donc bien menaçantes, puisqu'on exige, pour les leur opposer, votre loyal concours, la fermeté des magistrats, le courage de l'armée et des gardes nationales. Ainsi, il faut le concours de la force civile, militaire, judiciaire, administrative et législative, de toutes les forces de l'état; et pensez-vous qu'il suffise que toutes ces forces se montrent? non, il faut que vous persévériez encore avec *énergie* et patience.—*Energie!* vous l'entendez, il faut l'emploi de toutes vos ressources; *patience!* mais combien de temps? l'interprétation appartient au ministère. Ainsi, l'état du pays vous est révélé par ces paroles. Vous vous en applaudissez, c'est juste; vous l'avez fait. [On rit.] Applaudissez encore: l'ordre extérieur n'est pas assis, et les factions ébranlent l'ordre social.

L'orateur examine ensuite la situation de la France de 1830 après la révolution, et celle où nous sommes, et montre que nous sommes dans une situation plus désavantageuse et plus précaire maintenant que l'enthousiasme et l'unanimité ont disparu. Si l'ordre était affermi, s'écrie-t-il; si rien n'était menacé, nous n'aurions pas besoin de tant de procureurs-généraux montrant tant de courage.—[A gauche: Très bien! très bien!—Agitation.]

M. Fulchiron interpelle l'orateur au milieu du bruit.

M. Mauguin: N'ayant pas entendu l'interrupteur, je ne saurais y répondre.

Si l'on voulait comparer notre époque à une autre, c'est à l'an 8 et à l'an 11 qu'il faudrait se reporter, et encore la comparaison serait-elle à notre honte. Alors, en effet, la France était riche, radieuse et puissante, et maintenant nous n'avons que des espérances. Une nation ne peut pas rester quatre ans sur la place publique; à la fin, chacun rentre chez soi. Il ne reste plus que quelques esprits ardens; la foule les regarde passer; puis, ces esprits ardens eux-mêmes finissent par se retirer de la place publique; voilà la tranquillité publique d'aujourd'hui. Rendons-en grâce au hasard et à la fortune de la France; mais le système du ministère n'y est pour rien. Vous parlez d'ordre; mais ne vous souvient-il plus de Lyon, l'une des premières villes du royaume, livrée trois jours au désordre et à la guerre; de Grenoble, obligé d'expulser sa garnison; de Paris, où la guerre civile fut organisée sous les yeux même de l'autorité. Je vous le demande, à quelle partie du territoire il est échappé d'avoir un orage et du sang répandu? [Sensation.] Voilà avec quelle escorte vous vous présentez. [Au banc des ministres: Ce n'est pas nous qui avons excité ces troubles!] Vous calomniez la France! Est-il donc vrai qu'elle soit peuplée d'hommes si rebelles à toute administration, si révoltés contre toute loi, qu'il faille mettre auprès de chaque citoyen un gendarme pour le retenir. Vous parlez de répression; mais il faut que la répression soit toujours égale; et vous, vous allez de l'indifférence à la sévérité, et c'est le caractère de la faiblesse.

La tendance qui vous distingue, c'est de vouloir une aristocratie nobiliaire, tandis que nous, nous voulons que la société soit organisée au profit de tous. M. le ministre du commerce vous a rappelé à quels humbles travaux on est venu l'arracher pour le faire entrer au ministère, et par là il a cru se défendre; mais l'histoire a dû lui enseigner qu'en temps de crise, l'aristocratie s'est adressée toujours par les prolétaires. Sous la restauration M. le ministre était partisan de l'aristocratie héréditaire, et il défendait l'un des premiers anneaux de la chaîne. Enfin, messieurs, trois ministres sont sortis de la minorité qui voulaient cette aristocratie. J'en sais bien que le caractère de M. le ministre du commerce s'assouplit volontiers aux circonstances, et qu'il vient défendre aujourd'hui avec talent l'opinion qu'il repoussait la veille [illegible] l'opinion qu'il a professée aujourd'hui. J'ai déjà démontré que le sous-secrétaire d'état de 1830 n'aimait pas beaucoup la guerre; j'irai plus loin, M. le ministre auquel je réponds a mis dans le monde, comme littérateur politique, un principe devenu fameux, je l'ai adopté, et je le professe encore; le voici: le roi règne et ne gouverne pas. Je sais qu'il a été dit qu'on s'était fait un jeu de ce principe pour la comédie des 15 ans. Quant à moi, je n'ai jamais joué la comédie, et je regarde toujours cette maxime comme la pierre angulaire de l'édifice constitutionnel. Eh! M. le ministre a donné son suffrage à un orateur qui avait émis une maxime toute contraire.

Dans les premiers jours, M. le ministre, arrivant tout bouillonnant encore des opinions de son livre et de ses convictions, a lancé sur l'émigration et sur le côté droit de cette assemblée des expressions tellement dures, que nous les avons désavouées. Il justifiait alors toutes les confiscations.

M. Thiers: Je ne les ai pas justifiées.

M. Mauguin: Ne vous justifiez pas; vous avez excité les murmures du côté gauche: car si nous voulons pendant quelque temps des mesures exceptionnelles, nous ne voulons pas de persécutions; et dès que ces hommes auront oublié leurs affections anti-nationales, nous n'avons pas oublié qu'ils sont frères, et nous les appellerons avec nous au droit commun et à la liberté. Une autre fois, M. le ministre a réhabilité la guerre faite contre sa patrie; il s'expliquait en empruntant même ses expressions au *Mémorial de Sainte-Hélène.* Mais là ne se bornent pas toutes ses contradictions: nous ne sommes encore qu'aux premières séances de cette session, et l'occasion se présentera de vous en signaler bien d'autres. Tout cela, je l'espère, n'ôtera rien à la haute opinion que M. le ministre a de lui-même. Ne s'est-il pas présenté comme donnant une leçon à son siècle? Il est vrai que M. le ministre avait déjà alors 23 ans. [On rit.] Bien plus, il a donné une leçon à l'assemblée Constituante, à ces hommes géans, que l'on admire et qui font notre orgueil. Il est vrai qu'il se donne aussi par fois des leçons à lui-même: car toutes les fois qu'il a changé d'opinion, c'est sans doute une leçon qu'il se donnait. [Hilarité prolongée.]

La question personnelle mise à part, il s'agit de savoir s'il y a eu harmonie entre les sentimens du ministère et ceux de la majorité. Ici l'orateur rentre dans les détails qu'il a déjà développés hier sur la pairie, les forts détachés, le concordat, et les poursuites devant les tribunaux, et termine en ces termes: Je ne me plaindrais pas de votre tendance aristocratique, si la société était autrement organisée. Mais, chez nous l'aristocratie amènerait une révolution nouvelle; c'est ainsi que l'empire est tombé. Vous accusez l'opposition, mais sa voix prophétique a été justifiée par les événemens. Quand l'empire eut supprimé le tribunal, quand il eut rappelé à lui l'égalité politique, une voix, (ce n'était pas celle de l'opposition il n'y en avait pas alors) une voix est sortie comme de la terre: *tu tomberas*, et l'empire est tombé! (Mouvement.) Et plus tard encore, sous la restauration, l'aristocratie reparut, et la restauration est tombée! (L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de députés.]

TABACS EXOTIQUES.

HAVRE, 30 janvier.

Nous avons mentionné plusieurs fois dans ce journal les justes plaintes que les négocians qui s'occupent d'approvisionner la régie de tabacs étrangers, se croyaient en droit d'adresser au gouvernement, sur la manière tout-à-fait partiale avec laquelle la regie procède dans ses achats.—L'époque du prochain concours se rapproche chaque jour d'avantage, et le commerce est tellement dégouté de pareilles opérations, qu'à peine si une seule cargaison destinée aux besoins de la régie est-elle entrée dans notre port cette année, et que les derniers avis des Etats-Unis annoncent que l'on s'occupe fort peu d'y pourvoir.—En effet, quelles chances les négocians ont-ils de soumissionner au gouvernement des tabacs qui leurs coûtent fort chers, et que le caprice fait rejeter, ou bien admettre à tels prix qu'il plait à la régie de fixer?—L'année dernière, sous prétexte que les choix qu'on lui offrait n'étaient pas de bonne qualité, ne lui a-t-on pas vu n'admettre dans un premier concours qu'un tiers de ses besoins, et ne finir ensuite par prendre, après maints débats, le reste des tabacs proposés qu'à des prix fixés arbitrairement par elle, et qui n'ont laissé aux importeurs que des pertes.—Faudra-t-il que cette année ces mêmes plaintes se renouvellent?—Que fait l'administration des tabacs aujourd'hui?—Dans le but, dit-elle, d'être mieux servie et de ne pas être trompée sur les qualités, elle a obtenu du gouvernement que les consuls français sur les divers marchés des Etats-Unis et de la Havane, devinssent des marchands, qui sont chargés par elle, de lui empletter chaque année une certaine quantité de tabacs, qui puisse lui servir de guide dans les achats qu'elle se propose de faire au commerce. En conséquence les consuls aux Etats-Unis, par exemple, sont chargés, pendant deux ou trois mois, de recueillir 20, 30 ou 40 boucauts de qualité choisie, qui lui sont expédiés en France, et lui servent de type pour opposer aux tabacs qui lui sont proposés.—Mais en faisant jouer ce rôle, peu digne des consuls français à l'étranger, il est très facile de s'appercevoir que l'on peut acheter 30 boucauts de tabac de telle qualité, pour lesquelles il est impossible d'en trouver 4,000, par exemple, réclamés par la régie; et cependant elle se sert de cette arme, en disant au commerce: "Voici des tabacs qui nous sont envoyés, il nous en faut de semblables, et encore aux prix que nous fixons, où bien nous ne les prendrons qu'à un prix extrêmement bas, auquel vous perdrez sans doute de l'argent, mais cela n'est pas notre affaire."—On a beau lui opposer qu'il est impossible d'en trouver de pareilles qualités, elle est sourde à vos réclamations, et n'en procède pas moins avec toute la fiscalité qui distingue tous les monopoles maintenus par notre gouvernement.—Un tel état de choses est déplorable; pour peu que cela continue ainsi, on ne trouvera plus un seul négociant qui veuille s'occuper de ce commerce, qui présente trois chances contraires pour une bonne.—Il faut de la bonne foi en affaires, et ce serait aux gens émanés du pouvoir à nous en montrer les premiers.

Les derniers placemens faits à la régie ont laissé à peine le pair aux importeurs, et cependant les tabacs avaient été achetés en Virginie à 8 et 9 dollars; cette année les prix roulent aux Etats-Unis, de 10 à 11 dollars, pour les qualités propres à la France; cependant l'on sait déjà que la régie loin de vouloir en 1834 surpayer les prix de l'an passé, manifeste au contraire l'intention de les reduire, ainsi qu'elle le fait chaque année.

La place n'est plus tenable. Il faut opter, et que l'administration dise positivement si son but est de ruiner les importeurs qui restent encore sur la brèche. Alors il vaudrait beaucoup mieux qu'elle agît avec plus de franchise, et qu'elle se fît importeur elle-même, c'est-à-dire qu'elle monopolisât tout à fait le monopole qui lui est affecté. Mais alors qui y gagnera? sera-ce véritablement les consommateurs? on ne peut le penser. Il y a là-dessous quelque chose qu'il ne nous serait pas difficile de mettre au grand jour, mais que nous croyons cependant devoir taire par pudeur.

Il en est de même pour le commerce des cigares à la Havane, que l'on prétend encore laisser libre au commerce, et que l'on tue de toutes manières, en fesant acheter par les consuls des tabacs de médiocre qualité, que l'on vend aux consommateurs à un prix fixe, en ayant l'air de laisser une libre concurrence au commerce, en lui octroyant avec le *droit protecteur* de f. 90 par mille, la faculté de s'approvisionner.

Un tel état de choses est intolérable; nous aimons à croire qu'un zèle mieux entendu fera revenir l'administration sur les moyens qu'elle emploie. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que si elle veut être approvisionnée par le commerce en 1834, de tabac étranger, il faut nécessairement qu'elle paie cette année des prix plus élevés que les précédentes; et puisqu'elle a fait de nos consuls des marchands de tabacs, elle n'a qu'à se faire transmettre par eux les prix-courans des divers marchés des Etats-Unis, elle verra de quel côté est la vérité, et si on peut lui fournir non pour 20 à 30 boucauts, mais pour 4 à 5000 boucauts, des tabacs payés 10 à 11 dollars, aux prix taxés par elle l'année dernière.

La hausse sur cette feuille fait chaque année des progrès en Europe, les cours sont plus élevés actuellement de plus de 60 pour cent de ce qu'ils étaient il y a deux ans, et nous justifierons notre assertion, en disant que les précédens rejets de la régie ne furent payés en 1831 à 1832, que de f. 40 à 50, tandis que les derniers écarts de 1833, ont trouvé facilement des preneurs de f. 90 à 95, et qu'aujourd'hui on les paierait f. 100

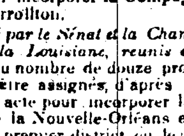

[Par autorité.]

ACTE

Pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie du Chemin a Coulisses de Carrollton.

SEC. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, reunis en Assemblée Generale;* Que, au lieu du nombre de douze propriétaires de biens fonds qui doivent être assignés, d'après la cinquième section de l'acte intitulé acte pour incorporer la compagnie du chemin a coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton le juge de la cour du premier district, ou le juge de la paroisse de cite de la Nouvelle-Orléans, selon que le cas le requerra devra assigner dix-huit propriétaires de biens fonds desinteresses et résidant dans les paroisses de la Nouvelle Orléans ou de Jefferson et que neuf d'entre eux, determineront le montant des dommages essuyés par les proprietaires ou les possesseurs du sol, d'après la manière et selon la forme prescrites par la cinquième section ci-dessus mentionnée.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 25 Février, 1834.
A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EXPEDIES.

Brick Criterion, Wise, Marseille, — I. H. Gale.
Brick Romp, Chaffer, Port au Prince, — Martin, Coffin & co.
Goel. Sarah, Stark, Mobile, — Capitaine.
Goel. Prevoyante, Hughes, Brazoria, — do
Goel. Créole, Cormier, Tampico, — Harrisson, Brown & co.
Goel. Titan, Davis, Vera Cruz, — J. Pratts & fils.
Goel. Dart, Holden, Charleston, — Penney et Harrington.

ARRIVES.

Bateau de remorque Post Boy, du détour, avec le navire Mattakeset.
Navire Mattakeset, Thomas, Liverpool.
Navire Courage, Bryson, de Liverpool.
Navire Pactus, Baton, du Havre.
Navire Caroline-Augusta, Sibley, de Londres.
Navire Florence, Smith, de Liverpool.
Navire Asia, Graham, de Liverpool.
Navire Walter Scott, Thompson, de Liverpool.
Brick Nancy, Titcomb, de Baltimore.
Brick Entreprize, Lewis, de New York.
Goel. Matamoras, Noyes, de Matamoras.
Goel. Eliza Ann, Hemmerton, de la Mobile.
Bateau à vapeur Lafourche, Gobet, de Lafourche.
En rivière—Navires Cashmere et Louisa, du Havre; Albion et Martha, de Liverpool.

AVIS
AUX AMATEURS D'ORNITHOLOGIE ET AUX CURIEUX.

LEBRETON, *Naturaliste et professeur d'Ornithologie* arrivant du Mexique, a l'honneur d'annoncer aux habitans de cette ville, qu'il a apporté une superbe collection de ce qui est relatif à son art. Il possède un grand nombre d'*Oiseaux* et d'*Insectes* de diverses espèces, tous soigneusement empaillés arrangés en groupes, ou isolés, et placés avec goût sur des pots-à-fleurs. Il offre le tout à la curiosité des connaisseurs et du public en général, qui apprécieront la peine qu'il s'est donné pour se procurer ces différens sujets, qu'il vend à des prix modérés.

Il est porteur de certificats des autorités de Rouen, sa patrie, attestant ses connaissances pour dépouiller, monter et empailler les *Oiseaux* et *Quadrupèdes*, en conservant leurs couleurs naturelles et en les préservant pendant de longues années.

Devant rester quelques mois dans ce pays, il donnera des Leçons d'Ornithologie, à ceux qui désireraient s'instruire dans cette partie, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi; à sa demeure, rue St-Pierre, No. 139, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
21 mars—4

LE soussigné partant positivement pour France, le 5 avril prochain, prie les personnes auxquelles il peut devoir de se présenter de suite pour être payées et toutes celles qui lui doivent sont priées de vouloir bien payer d'ici à cette époque.
24 mars VALSIN VIGNAUD.

AVIS—Le soussigné devant partir pour France du 5 au 10 avril prochain, invite les personnes qui lui doivent ainsi que celles auxquelles il peut devoir de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai. Pendant son absence M. H. Gally sera chargé de sa procuration et M. Engelsheim du recouvrement de ses comptes.
24 mars—6 LOUIS GALLY.

LES soussignés offrent à vendre: 100 sacs Café vert de la Havane; 300 paniers Huile d'olive; 2 ballots Fil de Rennes.
24 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

JE soussigné conseille à mes amis et au public en général de ne faire aucun crédit au Sr. Lerellier, ancien acteur et maintenant professeur de musique; attendu qu'il vient de prendre les limites, pour un habit et un pantalon que j'ai été obligé de payer, en ayant répondu pour lui.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
24 mars—1 J. B. LATOUR.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport a la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
Par ordre de la Direction,
24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

AVIS.—Les livres de souscriptions à la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle-Orléans "incorporée à la Session dernière de la Législature, ayant été ouverts le 17 mars courant, et le montant voulu par la Charte pour que la dite Compagnie entrât en opération, ayant été souscrit et même au delà dans les trois premiers le 21 mars courant à une assemblée des Directeurs, la compagnie a été déclaré être comme de fait elle est en pleine opération.

Les livres de souscriptions continueront à rester ouverts conformément à la Charte.
Par ordre de la Direction,
FELIX DE ARMAS, président.
N. B. LEBRETON, sect. pro. temp.
24 mars

BOURACHE—En débarquement du Sarah Parker, et à vendre par au No. 41, rue de la Levée, 20 [illegible] ses Bourache raffinés, s'adresser à
24 mars THOMSON & GRANT.

LE soussigné reçu par le navire Creole, venant du Havre et offre à vendre les articles suivans:
Damejeannes; Sardines à l'huile, Fromage de Hollande.
[illegible]

50 SACS beau café de St. Domingue, reçu par la goëlette Elizabeth, à vendre par
A. DUBART,
21 mars—3 rue de la Levée, (free Port Stores.)

RECU par les navires Marengo et Mary & Harriet, et à vendre par les soussignés:
10 caisses Chapeaux gris et noirs français;
2 " Mousseline Imprimée française;
1 " Désindes français;
20 douz. Casquettes de chasse en coutil et en crin;
10 caisses Chaises françaises en paille et en crin;
1 " Mouchoirs de batiste;
1 " Bas de soie et fil d'Ecosse;
1 " Bas d'enfants en coton;
Devant partir pour France le mois prochain, ils offrent ces marchandises à très bas prix.
BINOCHE FRERES,
24 mars—6 encoig. St. Louis et Royale.

LES soussignés reçoivent par le navire Créole, venant du Hâvre, ce qui suit;
Des Indes unis, en couleur et noir;
do. à carreau, do. do.
do. Jaconnat pour Deuil; do. en couleur;
Mouchoirs de soie assortis.
Ils offrent à vendre ces articles en gros et en détail au plus juste prix.
F. DUFOUR & FRERES,
24 mars—7 rue Royale, encoig. Ursulines.

THE IMPERIAL—100 caisses Thé de 6 livres chaque, en débarquement et à vendre par
L. G. SASSINOT,
24 mars rue St. Louis, No. 90.

DEMANDE D'UN COMMIS.

ON désire pour un magasin, dont le chef va s'absenter, une personne de confiance. Il est inutile de se présenter si l'on n'est connu d'une manière avantageuse, ou porteur de bonnes recommandations.
Adressez à la poste une lettre à B. O. D 24 mars.

M. L. DE FERIER offre à vendre sur l'ancien et ci-devant établissement de distillerie et raffinerie situé au faubourg Clouet, deux rectificateurs de distillerie très expéditifs.

Ces instrumens de peu de poids et occupant peu de volume, pouvant se démonter par pièce, et être facilement transportés. Ils ont été construits et calculés en France par les meilleurs maitres et destinés pour le Mexique pour la distillation du sucque ou de toute autre matière fermentée. Un seul de ces instruments donne 600 gallons de liqueurs rectifiée, par jour. On invite les personnes qui ont des relations au Mexique à venir les visiter et on donnerait à l'acquéreur les plans et instructions nécessaires pour les mettre en opération. 21 mars—3

DN. LUIS DE FERIER, ofrece en venta en el antiguo establecimieto, fábrica de Destilatorio y de Refino, sito en el faubourg Clouet, dos rectificadores de destilacion muy espiditos.

Estos instrumientos, que tienen poco peso, y ocupen poco volumen, se desarman por piezas y se hacen de facilisimo transporte: Ellos fueron construidos al calculo, en Francia mismo, por los mejores maestros, y destinados para Méjico, á fin de facilitar la destilacion del Pulque, ó de otra cualquier materia fermentada. Uno solo de estos instrumentos produce 600 galones de licor rectificado, por dia.

Se avisá á las personas que tengan relaciones con dicha República mejicana, que si gustan venir á verlos, examinarlos y tratar sobre ellos, el comprador recibirá los planos, el instrucciones necesarias para ponarlos en ejercicio. 24 de marzo

A. Milne vs. M. Munluse.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 5 avril, à 4 heures de l'après-midi, le contenu d'un magasin de comestibles, situé en face du Bassin Carondelet. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.
24 mars B. BEAUREGARD, marshal.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez sa maitresse Estelle Maliard, la négresse ——, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, 2 ou 3 pouces, parlant anglais et français, figure ronde; elle est assez bien constituée.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira chez sa maitresse, rue des Remparts et Esplanade, ou à la geôle. 24 mars—3.

GARDES D'ORLEANS
ATTENTION!!!

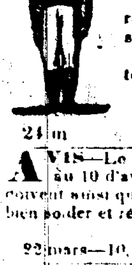

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 30 du courant, à 8 1-2 heures du matin.

Les membres sont requis d'être exacts au rendez-vous, attendu que l'appel se fera positivement à neuf heures précises.

Rendez-vous, place St. Antoine, grande tenue, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT,
21 m serg.-major.

AVIS—Le soussigné devant partir pour France du 5 au 10 avril prochain, invite les personnes qui lui doivent ainsi que celles auxquelles il peut devoir de vouloir bien solder et régler leurs comptes dans le plus bref délai.
S. MITAUD,
22 mars—10,3pa rue St. Pierre, No. 94.

R. GORRANT, commissionnaire en marchandises, a l'honneur de prévenir messieurs les négocians et détaillans de cette ville qu'il doit partir sous peu pour France, il leur adresse ses offres de service.

Ses nombreuses connaissances sur la place de Paris et dans la fabrique, lui donnent les moyens de remplir les ordres qui lui seront remis à l'entière satisfaction de ses commettans.

Son adresse est chez M. L. Roquet, horloger bijoutier, encoignure Chartres et Conti. 22 m—3,1ps

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Paris, à vendre par Fs. PERRET & GALLY,
22 mars rue Toulouse.

A UNE assemblée des Directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, tenue le vendredi, 21 mars M. Théodore Seghers, a été nommé notaire de la dite Banque.
Par ordre de la Direction,
22 mars E. BARAU, secrétaire.

CAFE & CIGARRES—320 sacs petit café vert de la Havane; 300 milliers de cigarres de différentes qualités, en débarquement et à vendre par
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
22 mars rue Toulouse, No. 27.

AVIS—Un bon jardinier arrivant de France et connaissant aussi très bien la culture des fleurs, l'entretien et la taille des arbres, demande à être employé. S'adresser chez M. Fs. BERNADIN,
21 mars—3 café de la Liberté, rue Lefebvre, No. 21.

MESSIEURS ORELLY & DEPRE ayant d'un commun accord dissous leur société. Le dernier informe respectueusement le public qu'il se charge comme par le passé d'exécuter tout ce qui pourrait lui être offert dans son genre tel que, maçonnerie, charpente &c. &c.

N. B. Il ose espérer que la confiance qu'on lui avait accordée jusqu'à ce jour ne démeritera pas de départ.

Sa demeure est toujours rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, No. 109. 21 mars—5

LA société qui a existé entre Orelly et Despris, ayant été dissoute d'un commun accord, depuis le 10 février 1834. Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il continue comme par le passé, à entreprendre tout ce qui concerne la maçonnerie et la charpente &c, et que ceux qui voudront l'employer, trouveront en lui, le plus grand zèle, à exécuter les commandes. S'adresser rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, No. 305.
19 mars—4 F. ORELLY.

Compagnie des Architectes du 3ème. District de la Nouvelle-Orléans.

LES personnes qui désirent souscrire au fonds capital de la compagnie, sont prévenus que les livres de souscription sont maintenant ouverts en la maison de Banque de "*l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane,*" où ils demeureront ouverts pendant trente jours.

Les souscripteurs devront payer un dixième en souscrivant.
P. R. Colsson. Manus Jacobs.
Joseph Pilié, Pierre Soulé.
Fred. Buisson, Jn. Laurent.
J. J. Mercier. *Commissaires.*

Extrait de l'Acte d'Incorporation.

SECT. 2. *Il est de plus décrété &c,* Que le Capital de la dite Corporation ne devra pas excéder Deux cent mille piastres, divisé en actions de cinquante piastres chaque, lesquelles pourront être transférées de toute manière qui pourra être fixée par les réglemens et ordonnances de la dite Corporation. 20 fév—10,2ps

LE soussigné recevra des propositions, jusqu'au vendredi, 28 du courant, pour publier et relier 500 copies en un ou plusieurs volumes des rapports de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, commençant au septième. Le dit ouvrage doit être exécuté sous tous les rapports, conformément au 3ème. volume des dits rapports.
22 mars—6 B. W. MILLER.

UN jeune homme ayant été gradué en France, parlant le français, l'anglais et l'espagnol désire obtenir de l'emploi en ville, à la campagne ou pour servir d'interprète dans les pays étrangers. Il donnera de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille.
21 mars—3

Compagnie de Navigation de [illegible],
Nouvelle-Orléans, 21 janvier [illegible]

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus, qu'ils auront à payer, au bureau de la dite compagnie, le 24 mars prochain, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, la somme de $10 [illegible] chaque action [illegible] tale de la dite institution. Par [illegible] de la compagnie, les actionnaires qui négligeront de payer la somme demandés par la Direction, [illegible] tions. Par ordre de la [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 27 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, une Maison située rue Bourbon, entre les rues Bienville et de la Dorane, maintenant occupée par Mr P. Dehoys, bâtie sur un terrain de 60 pieds français de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière, savoir 40 pieds ayant 120 pieds de profondeur, et les autres 20 pieds n'ayant que 60 pieds de profondeur, plus ou moins; la maison principale est composée de six appartements, une galerie, cabinet, cave &c. La cuisine est en briques, couverte en tuiles, composée de 3 chambres à domestiques, magasin à bois, chambre à laver, deux caves, &c. La cour est pavée en briques, puits &c. La propriété vendue sujette à un bail jusqu'au 1er. novembre prochain, à raison de $900. Conditions—payable un tiers comptant, la balance en trois termes égaux, à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 mars

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu mardi, 8 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à midi, les esclaves suivans:

JENCY, mulâtresse de 31 ans, depuis 11 ans dans le pays, excellente marchande, un peu cuisinière et blanchisseuse, bonne gardienne d'enfants, entendue dans tout ce qui concerne un ménage, avec ses quatre enfans.

WILLIAM, quarteron de 16 ans, matelassier, bon domestique de maison.

MARTHE, quarteronne de 14 ans, forte robuste et intelligente, faisant passablement la cuisine, bonne marchande.

ELODIE, quarteronne de 11 ans, bonne petite servante de maison, très entendue pour soigner les enfants.

GEORGE, mulâtre de 2 ans et demi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 24 mars—14

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 26 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourgogne, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Ste. Anne et 53 pieds de face à la rue Bourgogne. Il existe sur ce terrain une maison en bois, composée de 5 appartements aussi en bois, latrines, puits, &c.

Conditions: comptant 22 mars

PAR ANTHONY & FERNANDEZ.

MARDI prochain, 25 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis,

La négresse Péliciana, âgé de 14 ans, créole de Baton-Rouge, propre aux travaux d'une habitation, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 3 et 6 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez Jh. Cuvillier, aux frais de l'acquéreur. 21 mars

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 31 mars courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un TERRAIN situé au faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant 25 pieds 4 pouces de face, mesure française, et de 120 pieds de profondeur, sur lequel est bâtie une maison de 3 appartements et une cuisine dans la cour.

Conditions: $500 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Le plan est exposé à la Bourse. 20 mars—10

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 7 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon Cour des Preuves, dans et pour la paroisse Jefferson, daté du 24 février dernier, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Dame Aimée Labarre, décédée épouse de Ludger Fortier, savoir:

Six Lots de Terre, faisant partie d'une habitation située en la paroisse Jefferson, à environ 7 milles au dessus de la Nlle.-Orléans, bornée du côté d'en haut par l'habitation de P. Volant Labarre & fils, et du côté d'en bas par la ville de Carrollton; lesdits lots désignés sur un plan tiré par B. Buisson, par les Nos. 1, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant chacun 1 arpent de face, sur 40 arpents de profondeur.

ESCLAVES.

COFFI, nègre africain, âgé de 54 ans; Figaro, do. âgé de 39 ans; Augustin, do. de 44 ans; Théodore, do. de 39 ans; Tom, nègre américain, de 21 ans; Maurin, nègre créole, de 17 ans; John, nègre américain, de 23 ans; Poupone, négresse créole, de 31 ans, Suzette, négresse africaine, de 34 ans, avec son enfant Rosemond, de 4 ans; Sally, négresse américaine, de 54 ans; Lucy, négresse américaine, de 19 ans, avec son enfant âgé de 4 mois; Célimonne, mulâtresse créole, âgée de 40 ans.

Conditions;—La terre à 1, 2, 3 et 4 ans de terme, et les esclaves à 1 et 2 ans, avec billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant M. Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs.
6 mars—11,2ps

POUR LE HAVRE.

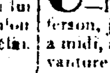

Le packet la CREOLE, capitaine Page, partira le 10 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 mars—7 HAGAN, NIVEN & CO.

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un decret de la Cour de Paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le 27 mars prochain, à midi, au café de William Jones, coin des rues de la Devanture et Jackson, dans la ville de Lafayette, les propriétés suivantes, partie de la succession de feu David Mu[illegible]ny:

Deux Terrains dans le faubourg Lafayette, désignés sur un plan particulier, comme le Nos. 2 et 3, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Rousseau & Chippewa, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes paralleles, et deux esclaves, Sam, âgé de 20 ans, et Ben, âgé de 25 ans.

Conditions: Payable moitié à 4 et moitié à 6 mois, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues.
25 fév F. DUGUE, juge.

AVIS D'ENCANTEUR.

LE soussigné prévient le public ainsi que ses amis, qu'il a pris son bureau d'encanteur, rue St. Louis, No. 32, maison de M. Girod, où il recevra avec plaisir les ordres qu'on voudra bien lui donner. Il se bornera pour le moment à la vente des propriétés, nègres, vente à domicile &c. Il ne négligera rien pour satisfaire ceux qui voudront l'employer.
18 mars ANTHONY FERNANDEZ.

LE soussigné ingénieur des bateaux à vapeur, informe tous les capitaines qu'il tient son bureau, rue Royale, No. 25, entre Douaine et Canal.
15 mars—3 JEAN COMMUNY.

A VENDRE—Le Fond et mobilier d'un café situé No. 84, à l'encoignure des rues Magazin et Poydras, au centre des affaires commerciales. Pour les conditions, s'adresser au lieu même. 20 mars—8

AVIS—On a ôté un sabre à une personne, pendant l'incendie de la rue de Chartres, dans la nuit du 14 courant, que le propriétaire peut venir réclamer chez M.
20 mars McDOUGALL.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Sarah & Caroline, du Hâvre: 12 balles Indiennes, Guinghams et Sismoise assortis, ayant droit au drawback. Fs. PERRET & GALLY.
20 mars rue Toulouse.

6 SACS Casse très fraiche à vendre par
A. A. PEYCHAUD,
20 mars rue Royale, No. 1[illegible].

ATTENDU que James Mills, débiteur insolvable, maintenant en prison, a, en vertu de l'acte pour venir au secours des débiteurs en prison, afin d'obtenir le bénéfice du dit acte, adressé une pétition à la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane. Avis est donné par les présentes aux créanciers du dit pétitionnaire, qu'ils sont cités à comparaître pardevant la dite cour, le 25 de mars courant, à 10 heures du matin, pour dire pourquoi la prière du pétitionnaire ne serait pas écoutée, et pourquoi il ne serait pas délivré de prison. 5 mars—[illegible]

BOTTES FRANCAISES.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de bottes françaises, brodequins, souliers, pantoufles, &c., et de plus, des brodequins légers et des escarpins pour enfans, qu'il offre à vendre à bon marché par douzaine ou par paire. J. C. AYER,
Rue de la Vieille-Levée, près des Magasins Bleus, No. 40. 20 mars

DERNIER MOIS DE
TAM O'SHANTER.

CE spectacle sera positivement fermé à l'expiration du mois, rue du Camp.—Entrée 50 cents.—Abonnement 2 piastres.—Gorm, &c. 12 1-2 cents. 19 [illegible]—6

LA société qui existait sous la raison de M. Eloy & Rouiz est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. 19 mars—3

DES propositions seront reçues par le soussigné, jusqu'au vendredi 28 du courant, pour imprimer et relier 500 copies du 6ème. volumes des Rapports de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, en commençant par le 7me. volume. Le dit ouvrage doit être exécuté en tout point conformément au troisième volume, des mêmes rapports.
12 mars—10 T. W. MILLER.

LA soussignée partant pour France dans les premiers jours de mai, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai, et celles auxquelles il est dû de se présenter pour être soldées.

Elle offre à vendre à l'amiable les esclaves suivans:

PHEBEE, négresse américaine, depuis 8 ans dans le pays, bonne cuisinière.

MARIA, négresse, enfant de Phebee, âgée de 14 ans, couturière.

CAROLINE, griffonne, enfant de Phebee, âgée d'environ 7 à 8 ans.

ZABETH, griffonne, enfant de Phebee, âgée de 6 ans environ.

CHARLOTTE, négresse, âgée de 27 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et [illegible]

[illegible]